

## **La constitution centrafricaine : pour un enterrement de première classe !**

Annoncé à grand renfort de publicité par la Cour constitutionnelle le 21 août 2023, la victoire du « oui » au référendum constitutionnel du 30 juillet 2023 est devenue une potion amère pour ses promoteurs.

Promulgué il y a déjà une semaine, le 30 août 2023, par le président Faustin Archange Touadéra, le texte de cette nouvelle loi fondamentale n'est toujours pas rendu public ; il a des difficultés à voir le jour.

Et pour cause ! Inspiré de la constitution de la République gabonaise, dont le chef de l'Etat, Ali Bongo, vient d'être renversé par sa Garde républicaine, ce texte est devenu apocryphe.

Dans une tribune publiée le 27 août dernier (1), nous avons critiqué la précipitation qui a accompagné l'ensemble du processus référendaire bricolé qui a conduit à l'adoption de cette nouvelle constitution.

Aujourd'hui, le document est en train d'être tripatouillé et caviardé par le secrétariat général du gouvernement, si l'on en croit le porte-parole de l'exécutif, un certain Maxime Balalou, pour le rendre acceptable, en particulier aux yeux des députés qui l'ont fait voter sans l'avoir lu !

Cela ne se peut. Seul le texte soumis à référendum dans sa « *version d'origine* » est recevable, sauf violation des votes émis par le collège électoral ; ce qui lui vaudrait un enterrement de première classe !

Voilà le Conseil constitutionnel du président Waboé mis au défi de se renier.

Paris, le 07 septembre 2023

Prosper INDO

*Economiste,*

*Consultant international.*

*(1) – Indo Prosper : A Bangui : Faites vos jeux, rien ne va plus !*